

Développement d'une politique de développement durable
--

AGENDA 2030 - Les objectifs du développement durable

17 objectifs adoptés par les 193 pays membres de l'ONU à l'horizon 2030

- 1 – Eradication de la pauvreté (l'extrême pauvreté et la faim)*
- 2 – Sécurité alimentaire et agriculture durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)*
- 3 – Santé et bien-être (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)*
- 4 – Education de qualité (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)*
- 5- Egalité entre les femmes et les hommes (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)*
- 6 – Gestion durable de l'eau pour tous (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)*
- 7 – Energie propre et d'un coût abordable (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)*
- 8 – Travail décent et croissance durable (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)*
- 9 – Infrastructure résiliente et innovation (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)*
- 10 -Réduction des inégalités (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)*
- 11 – Villes et communautés durables (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)*
- 12 – Consommation et production responsable (Établir des modes de consommation et de production durables)*
- 13 – Lutte contre les changements climatiques (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)*
- 14 – Vie aquatique marine (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)*
- 15 – Vie terrestre (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)*
- 16 – Paix, justices et institutions efficaces (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)*
- 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs*

Les membres adhérents souhaitent que l'association SARA LOGISOL interroge son impact environnemental et mette en œuvre une politique volontariste de réduction de son empreinte écologique.

Outre la réduction de l'impact écologique propre à son fonctionnement, réalisé dans le cadre d'une réflexion responsable des enjeux environnementaux, elle est consciente de la nécessité d'insuffler auprès des publics accompagnés une réflexion sur leur propre consommation, sur leur bien-être, et sur la nécessaire maîtrise de leur environnement social et écologique, pour aboutir favorablement dans leur démarche d'insertion.

Les membres de SARA LOGISOL ont également la conviction que, si le manque de perspective est un facteur d'exclusion, l'une des réponses se trouvent dans la possibilité offerte à nos publics de pouvoir construire ces perspectives en s'inscrivant dans un terme long, ce qu'offre le présent projet.

L'association SARA LOGISOL fait siens les objectifs de l'*Agenda 2030* et décide d'encourager leur atteinte dans le développement des activités de l'association et dans le mode d'accompagnement des publics. Elle se fixe 6 objectifs.

Objectif 1 : Inscrire durablement l'association dans une démarche citoyenne responsable

Créer un *Agenda 2030 SARA LOGISOL* fixant des objectifs à atteindre à long terme

Moyens :

L'association prend des engagements envers ses adhérents, usagers, bénévoles et salariés à atteindre en 2030 :

- En matière de pratique professionnelle en intégrant le développement durable comme principe socle de tous les établissements et services ;
- En matière de logement (tous les logements BBC en 2030) ;
- En matière de consommation (uniquement des produits responsables ou recyclés) ;
- En matière de production d'énergie afin que la totalité du fonctionnement de l'association soit autosuffisant ;
- En matière de respect de l'environnement en supprimant les émissions de gaz et de particules issues de l'activité de l'association.

Développer des pratiques écologiquement responsables et une culture de développement durable chez nos salariés et intervenants dans leur approche professionnelle et leurs pratiques dans l'association

Moyens :

- Utilisation raisonnée des outils de l'association : reprographie, transports, énergie, etc. ;

- Sensibilisation (formation) aux bonnes pratiques (économie d'eau, d'énergie, etc.) des salariés, en particulier des maîtres de maison et des travailleurs sociaux, les agents logistiques.

Sensibiliser les usagers aux problématiques environnementales et sociétales afin de les inscrire dans une démarche citoyenne et de leur permettre de mieux maîtriser leur environnement

Moyens :

- Développement de « cultures d'établissements » liées au développement durable ;
- Apprentissage des gestes respectueux de l'environnement dans leur vie quotidienne et leur consommation ;
- Encouragement des usagers à la participation citoyenne ;
 - o Inscrire leur participation en tant que citoyen dans la vie civique : Vote, etc. ;
 - o Participation des usagers aux initiatives locales (participation aux conseils municipaux, adhésion des personnes aux CIQ, participation aux instances fédérales associatives, au Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) ;
- Réflexion sur les problèmes de mobilité et d'utilisation de véhicules polluants (encourager les transports en commun, offrir des moyens de garages sécurisés pour des vélos, possibilité d'utiliser les véhicules propres de l'associations, etc.).
-

Objectif 2 : Inscrire dès à présent l'association dans la réduction de son empreinte écologique

Obtenir l'adhésion des acteurs à la démarche

Moyens :

- Créer un groupe de travail sur la définition de la politique de développement durable associant administrateurs, salariés et usagers ;
 - o Quand ? : D'ici la fin de l'année ou au 1^{er} trim. 2019 ;
 - o Sur quoi s'appuyer ? Les IRP, les CVS, le C.A., les partenaires associatifs, les fédérations.
- Communiquer auprès des acteurs sur la démarche (mails, Facebook, etc.) ;
- Réfléchir à une politique incitative (financièrement, matériellement, ???) ;
- Proposer aux bailleurs, en particulier les bailleurs sociaux, d'adhérer à la démarche et de s'inscrire dans notre *Agenda 2030*.

Démarrer dès cette année des actions concrètes et visibles

Moyens :

- Développer l'utilisation plus écologique des outils et des pratiques ;
 - o Développer une politique d'achat ciblant les fournisseurs à même de proposer des produits respectueux de l'environnement ;
 - Prioriser l'achat de produits « verts » ;
 - Minimiser les emballages ;
 - Former les salariés à la bonne utilisation des produits ;
 - Prioriser les produits recyclables ;
 - Prioriser les produits recyclés (plastique, papier, bois, tissus, etc.).
 - o Utiliser prioritairement les produits en question ;
 - o Développer une politique de transport raisonnée ;
 - Encourager les déplacements en transports en commun ;
 - Augmentation de la part « employeur » ;
 - Incitations diverses : Rédaction d'un recueil de bonnes pratiques, etc. ;
 - Favoriser les actions de type co-voiturage en autorisant de garer uniquement les *co-voitureurs* dans le Vento Maï (les autres se garent aux Lilas) ou en facilitant l'accès aux parkings urbains.
 - Investir dans des véhicules de service « propres » (essence, hybrides ou électriques) ;
 - Les proposer en location *quasi gratuite* aux salariés ou aux usagers en dehors des heures de travail ;
- Investissement dans des moyens de production d'énergie (Panneau solaire, éolienne, etc.)
 - Investissement de système de production d'eau chaude, de chauffage, économes et « verts ».
- Incrire la notion de développement durable dans les projets d'établissement ;
 - o Préciser les effets de sa prise en compte dans le processus d'accompagnement ;
 - o Prendre en compte la notion dans le projet personnalisé ;
 - o Développer et encourager des projets de type « jardin collectif (type Vento maï).
- Formaliser les gestes et procédures professionnels (formation).

Objectif 3 : Incrire notre gestion des ressources humaines dans une perspective de sécurisation de l'emploi

Moyens :

- Maintenir l'employabilité des salariés en encourageant la formation continue et la promotion interne de chacun comme facteur d'excellence de nos établissements ;

- Viser l'équité, la cohésion, la solidarité dans la gestion des ressources humaines ;
- Améliorer la Qualité de Vie au travail en pérennisant la démarche entamée en 2017.

Objectif 4 : S'engager à l'excellence vis-à-vis des personnes en situation d'exclusion

Moyens :

- Favoriser l'inconditionnalité de l'accueil dans l'ensemble des activités de l'association afin d'en permettre l'accès aux plus démunis.
- Promouvoir l'action sociale et développer le « pouvoir d'agir » des usagers pour les rendre véritablement acteurs de leur insertion et de leur avenir ;
- Formaliser des plans d'amélioration continue de la qualité en associant les personnes accompagnées à la démarche, dès son élaboration.
-

Objectif 5 : S'engager vis-à-vis de nos adhérents

Moyens :

- Œuvrer pour la pérennité économique de l'association afin de permettre un haut niveau de la qualité de nos actions, conforme aux prescriptions de notre projet associatif ;
- Maintenir au meilleur niveau l'outil de travail, matériel, architectural ;
- Œuvrer pour intégrer l'association à la vie associative, économique, sociale et culturelle de son environnement.

Objectif 6 : Evaluer les effets de la politique développée et faire connaître les résultats

Moyens :

- Rédiger un rapport annuel « développement durable » sur les effets en termes de coût et d'impact ;
- Diffuser ces informations auprès des salariés, des usagers, du public et des partenaires ;
- Vérifier comptablement les effets financiers générés par des économies sur les énergies et fluides ;
- Produire annuellement des indicateurs indiquant les effets en matière de gestion financière et de ressources humaines des présents engagements.
- Diffuser les synthèses des évaluations interne, et rendre accessible à tous les rapports d'évaluation externe des établissements.

En s'inscrivant dans cette démarche avec pour horizon 2030, l'association SARA LOGISOL affirme sa posture citoyenne d'acteur de la Société Civile. Elle propose

aux parties prenantes une perspective de long terme, bien au-delà des étapes imposées par la durée des prises en charge, celle des exercices comptables ou des contrats pluriannuels signés avec les pouvoirs publics.

C'est un *CDI* qu'elle propose à notre société.